



Commune de **Château-Thébaud**
Communauté d'agglomération **Clisson,**
Sèvre & Maine
Canton de **Vertou-Vignoble**
Arrondissement de **Nantes**
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil
municipal doit être composé : **23**
Nombre de conseillers en exercice : **22**
Nombre de conseillers qui assistaient à la
séance : **22**

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
LUNDI 24 FEVRIER 2022**

Le quatre février deux mille vingt-deux le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le vingt-quatre février deux mille vingt-deux.

Le Maire,

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Procès-verbal affiché le 1^{er} mars 2022

Étaient présents :

M. BLAISE Alain
Mme LECORNET Valérie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Mme HERMON Viviane
M. TOUZEAU Nicolas
M. COCHIN Thierry
Mme BRILLOUET Corinne
M. GOURAUD Patrick

M. PRUD'HOMME Christophe
Mme LEHUCHER Laurence
M. MATHE Christophe
M. ROBIN Denis
Mme ELINEAU Nathalie
Mme DEGOSSE Lysiane
Mme DELPORTE Karine
Mme AUGER Edwige

Mme LEMAITRE Séverine
Mme MAISDON Sophie
M. DROUARD Pascal
Mme MOREAU Francine
M. MORISSEAU Thomas
M. LANDREAU Guillaume

Absents :

Secrétaire : M. PRUD'HOMME Christophe

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au conseil municipal s'il y a des remarques sur la rédaction du compte rendu du conseil municipal 13 janvier 2022.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à ce titre, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte-rendu du conseil municipal 13 janvier 2022.

1 Finances : Compte de gestion - budget communal 2021

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE présente les comptes de l'exercice 2021. L'exercice est satisfaisant et permet de dégager un autofinancement de 468 000 € conforme aux prévisions. L'année a tout de même été perturbé par le contexte et si certaines manifestations ont été annulées, de nouvelles actions ont été mises en place (séniors, Castel en Fête,...). Comme tous les ans des investissements ne sont pas soldés dans l'année ce qui suppose des restes à réaliser comme l'aménagement de la route de Caffino ou l'aménagement de la mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du Budget Communal du Trésorier Municipal **conforme** au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	2 508 841,00	2 053 838,49				
Recettes	2 508 841,00	2 521 874,54	468 036,05	400 000,00	868 036,05	
Section d'investissement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	1 728 691,12	857 684,14				-400 547,04
Recettes	1 728 691,12	677 447,09	- 180 237,05	402 026,37	221 789,32	140 596,00
Ensemble	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	4 237 532,12	2 911 522,63			-	-259 951,04
Recettes	4 237 532,12	3 199 321,63	287 799,00	802 026,37	1 089 825,37	
Résultat exercice (y compris les RAR) :					829 874,33	

2 Finances : Compte administratif - budget communal 2021

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, 1^{ère} Adjoint et quitte la séance. Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants),

- **LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif,
- **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs conformes au compte de gestion du trésorier ;
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 soit 868 036,05 € à la section d'investissement du budget primitif 2022.

3 Finances : Compte de gestion - budget commerce 2021

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE présente les comptes de l'exercice 2021. Le résultat d'exploitation excédentaire de 13 807 € et celui d'investissement déficitaire de 44623 € entraînent un solde déficitaire global de 30 8031 €. Comme dans les années passées le résultat négatif se résorbe régulièrement. Dans 2 ou 3 ans ce budget repassera en positif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du Budget assainissement du Trésorier Municipal conforme au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	17 540,00	3 660,72		-	-	-
Recettes	17 540,00	17 467,79	13 807,07		13 807,07	-
Section d'investissement			Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	63 343,57	6 815,16		- 52 623,57	- 44 638,78	-
Recettes	63 343,57	14 799,95	7 984,79			-
Ensemble	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	80 883,57	10 475,88		- 52 623,57	- 30 831,71	-
Recettes	80 883,57	32 267,74	21 791,86			-
Résultat exercice (y compris les RAR) :					- 30 831,71	

4 Finances : Compte administratif - budget commerce 2021

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, 1^{ère} Adjoint et quitte la séance. Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants),

- **LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif,
- **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs conformes au compte de gestion du trésorier.
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 à la section d'investissement et de reporter le solde déficitaire d'investissement comme suit :
 - Section d'investissement :
 - Report déficitaire au compte 001 : 44 638,78 €
 - Affectation des résultats au compte 1068 : 13 807,07 €

5 Convention de servitudes avec ENEDIS - ligne HTA de Caffino

Vu la délibération n°7 du conseil municipal du 15 mai 2017, autorisant la mise en place d'un poste électrique sur le parking de Caffino,
Vu la demande de Maître Mercier pour le compte de la société ENEDIS en date du 7 janvier 2022,
M. COCHIN rappelle que l'implantation du poste avait été approuvé par une délibération de 2017, mais la ligne haute tension n'avait pas fait l'objet du vote. Toutefois la ligne souterraine emprunte des parcelles privées communales. Aussi il convient de régulariser cette servitude par l'établissement d'un acte enregistré au fichier immobilier.
Pour mémoire ce réseau fait suite à l'effacement de la ligne haute tension qui relie Château-Thébaud à Maisdon sur Sèvre, en passant sous la rivière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de servitude au profit de la société ENEDIS sur les parcelles AN 90 et 91, lieu-dit Caffino
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente convention.

6	Lutte contre les corvidés : convention avec Polleniz
----------	-------------------------------------------------------------

M. GOURAUD explique qu'une subvention à hauteur de 617 € est sollicitée pour participer à la lutte contre les corneilles qui occasionne des dégâts dans les cultures mais également parfois chez les particuliers. Cette campagne de régulation par piégeage a lieu tous les 6 ans. Pour mémoire une aide de 238€ avait été votée en 2017.

Il propose comme les autres communes de prendre en charge la totalité de la demande en rappelant que la société de chasse participe par la mise en place des cages.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 617 € au profit de Polleniz 44 dans le cadre de la lutte contre les corvidés.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

7	Convention de mise à disposition de la police municipale
----------	-----------------------------------------------------------------

Vu la délibération n°4 du conseil municipal du 12 octobre 2015, approuvant la convention de mise à disposition de la police municipale,

M. le Maire rappelle que la commune dispose d'un conventionnement avec la ville de la Haye-Fouassière pour la mise à disposition ponctuelle de son service de police municipale, comme pour la commune de St-Fiacre-sur-Maine. Cette convention s'est achevée le 31 décembre 2021 et il propose un renouvellement d'une année. Il précise que le recours à ce service est précieux pour régler la vitesse et le stationnement, en particulier aux abords des établissements scolaires et des commerces mais également lors d'événements exceptionnels comme l'inauguration du Porte-vue en 2020.

Il existe une convention de coordination avec les services de gendarmerie signée par l'Etat et les communes et une convention de financement spécifiques aux participations versées par les communes bénéficiaires.

La participation des communes est calculée selon le coût horaire du service en fonction du nombre d'heures d'utilisation. (30,08€/heure en 2020)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de coordination avec les services de gendarmerie signée par l'Etat et les communes membres et la convention de mise à disposition de la police municipale de la Haye-Fouassière et de ses équipements aux communes de Château-Thébaud et de Saint-Fiacre-sur-Maine.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les présentes conventions.

8	Modification des statuts de Clisson Sèvre Maine Agglo - Changement d'adresse postale du siège
----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. le Maire rappelle que le nouveau siège sera bientôt opérationnel avec un déménagement prévu vers le 21 mars prochain.

Par arrêté préfectoral du 14 novembre 2016, a été actée la création de Clisson Sèvre Maine Agglomération (CSMA) au 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion des communautés de communes

de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine. Cet arrêté indiquait, en son article 3, que le siège social de la CSMA était fixé au 15 rue des Malifestes – 44 190 CLISSON. Cette même adresse du siège était également indiquée au sein des statuts de la CSMA.

Un marché de travaux a été lancé afin, notamment, de créer un nouveau siège communautaire pour réunir les agents de la CSMA. Il est prévu une entrée dans les lieux courant mars 2022.

Comme le prévoit l'article L5211-20 du CGCT, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L. 5211-17 à L. 5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

A compter de la notification de ladite délibération au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts telle qu'actée par le conseil communautaire par délibération du 22 février 2022.

DELIBERATION

VU les articles L5211-5-1 et L5211-20 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux statuts des communautés d'agglomération ainsi qu'à certaines modifications statutaires,

VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Vallée de Clisson (CCVC) et de Sèvre Maine et Goulaine (CCSMG), et créant la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au 1er janvier 2017,

VU les statuts en vigueur de Clisson Sèvre et Maine Agglo, annexés à l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo du 22 février 2022 approuvant la modification des statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU le projet de nouveaux statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexé, actant la modification de l'adresse de son siège social,

Considérant que Clisson Sèvre Maine Agglo, dont le siège social était situé 15 rue des Malifestes (44190 CLISSON), doit prendre possession, courant mars 2022, de ses nouveaux locaux situés 13 rue des Ajoncs 44 190 CLISSON,

Considérant que par délibération en date du 22 février 2022, le conseil communautaire de Clisson Sèvre Maine Agglo a approuvé la modification de ses statuts, actant le changement d'adresse de son siège social, et qu'il revient donc aux conseils municipaux de ses communes membres de se prononcer sur la modification envisagée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les nouveaux statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, actant en son article 6 « Siège » le changement d'adresse postale de son siège social, désormais fixé au 13 rue des Ajoncs – 44190 CLISSON.

9	Etude de programmation et de renouvellement urbain / pôle sportif
----------	--------------------------------------------------------------------------

M. Le Maire rappelle le projet de la municipalité de réflexion autour du site du pôle sportif, rue de la Haie.

Ce secteur stratégique pour l'avenir de la commune doit faire l'objet d'une étude de programmation et de renouvellement urbain approfondie afin d'optimiser l'utilisation de l'espace rendu disponible grâce au projet de construction du terrain de football synthétique.

Le budget d'étude est estimé à environ 30 000€ et comprendra une phase diagnostic, des propositions de scénarios, l'établissement de plans guide urbain et des faisabilités financières. Une attention particulière sera portée à la concertation des riverains, des utilisateurs et autres.

Le programme porte sur des équipements sportif et de loisirs (nouveaux vestiaires de football, terrain de tennis, plateau multisports, skate parc ou pump-track, extension éventuelle de la salle des sports, construction d'une salle d'activités polyvalente,...)

Le projet portera aussi des services à la population (types médicaux, paramédicaux voire commerces) et de l'habitat groupé (et/ou logements sociaux). Enfin une composant paysagère forte sera intégrée à l'ensemble du projet.

M. le Maire précise que le soutien financier par l'Etat (DETR) et le département (Cœur de bourg) peut être sollicité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le projet d'étude de programmation et de renouvellement urbain du pôle sportif de la rue de la Haie.

➤ **APPROUVE** le plan de financement ci-après et **SOLLICITE** le soutien financier par l'Etat (DETR) et le Conseil Départemental (AMI Cœur de bourg).

Dépenses				
	Entreprises / tiers	€ HT	€ TTC	observations
Etude de programmation	Bureau d'étude urba/polyvalent	29 700 €	35 640 €	
Dépense imprévues	Forfait	2 000 €	2 400 €	Mission ou réunion complémentaire
Total		31 700 €	38 040 €	

Recettes			%HT	
Subventions	Typologie	Montant		observations
Etat Préfecture de LA	DETR 2022	15 850 €	50%	ingénierie territoriale -cat7
Conseil Départemental	AMI Cœur de bourg	9 510 €	30%	Revitalisation des bourgs
Commune de Château-Thébaud	Autofinancement	6 340 €	20%	autofinancement
Total		31 700 €	100%	

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Travaux de la route de Caffino

M. Cochin indique que les travaux se terminent dans les délais prévus et la route sera remise en circulation rapidement.

➤ Conseil Municipal des enfants (CME)

Mme LEHUCHER fait part des projets retenus par les jeunes conseillers à savoir des cours de langue des signes et des formations 1^{er} secours.

➤ Repas du personnel

Mme HERMON rappelle que le repas traditionnel de décembre a été reporté et que la date du vendredi 6 mai à l'Espace Bois Joli a été choisie.

➤ Ecoles : rentrée 2022

M. TOUZEAU annonce le projet de fermeture d'une classe à l'école publique. Toutefois la création d'une classe ULIS* est prévue (*Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

➤ Service périscolaires et de restauration

M. TOUZEAU informe que devant la multiplication des absences liés au Covid, les absences non justifiées ne seront pas facturées aux familles en janvier et février.

➤ Commerces - artisanat

M. BOUSSONNIERE explique le projet de la commission commerce de créer un marché de producteurs locaux le 9 juillet prochain sur le site du Porte-vue. L'idée est de réunir des professionnels autour d'une soirée conviviale.

➤ **Terrain de football synthétique**

Mme LECORNET informe que la majorité des riverains de la rue de la Haie ont pu échanger avec les élus sur ce projet le samedi 15 janvier. Elle rappelle que l'appel d'offres est en cours.

M. le Maire précise que l'éventualité de fermer la rue de la Haie a été évoquée et a reçu des échos favorables des riverains. Compte-tenu des nécessités d'homologation une décision du conseil devra être prise rapidement. (estimation et plan en cours)

➤ **Travaux bâtiments :**

M. MATHE indique que les réparations des portes sont faites et qu'une nouvelle alarme intrusion sera mise en place.

➤ **Agenda :**

25 février : remise esquisse de la rénovation de la mairie

4 mars : réception des offres pour le terrain de football synthétique

10 mars : comité voirie

13 mars : concours communal des vins

23 mars : réunion du groupe de travail sur le complexe sportif

➤ **Minute de silence**

M. le Maire demande de respecter une minute de recueillement à la mémoire de M Hervé NEAU, Maire de Rezé.

Fin de réunion : 21h30

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
M.	BLAISE ALAIN		M.	ROBIN DENIS	
M.	BOUSSONNIERE JEAN MICHEL		Mme	ELINEAU NATHALIE	
Mme	LECORNET VALERIE		Mme	DEGOSSE LYSIANE	
M.	TOUZEAU NICOLAS		Mme	DELPORTE KARINE	
Mme.	HERMON VIVIANE		Mme	AUGER EDWIGE	
M.	COCHIN THIERRY		Mme	LEMAITRE SEVERINE	

Mme.	BRILLOUET CORINNE		Mme	MAISON SOPHIE	
M.	GOURAUD PATRICK		M.	DROUARD PASCAL	
M.	PRUDHOMME CHRISTOPHE		Mme	MOREAU FRANCINE	
Mme	LEUCHER LAURENCE		M.	MORISSEAU THOMAS	
M.	MATHE CHRISTOPHE		M.	LANDREAU GUILLAUME	